Accusé de réception en préfecture 038-200077014-20230310-DEL23-13-6-CC Date de télétransmission : 29/08/2023 Date de réception préfecture : 29/08/2023





VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

COMMUNE DE MOIDIEU-DÉTOURBE

AVENANT N°1

CONVENTION

ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE (ZAE) ET MISE À DISPOSITION
PARTIELLE DES SERVICES D'UNE COMMUNE MEMBRE

Claudine PERROT-BERTÖN

COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Entretien des zones d'activité économique (ZAE) et mise à disposition partielle des services d'une commune membre pour des missions

Entre

Vienne Condrieu Agglomération (la communauté d'agglomération) d'une part, représentée par son Président, Thierry KOVACS autorisé par délibération n°23-13 du 31 janvier 2023,

Et

La Commune de Moidieu-Détourbe d'autre part, représentée par son Maire, Christian PETREQUIN autorisé par délibération n° 5-02-23 du 24 février 2023,

L'article 6 est modifié comme suit :

ARTICLE 6: DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est prolongée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Le 10 mars 2023

Pour Vienne Condrieu Agglomération, Le Président

Thierry KOVACS

Pour le Président La 1^{ère} Vice-Présidente

Claudine PERROT-BERTON

Pour la Commune de Moidieu-Détourbe, Le Maire

Christian PETREQUIN